



Conditions générales de vente

Le CRFTC est enregistré sous le n° 11 75 40 409 75 de déclaration d'activité en tant que prestataire de formation, auprès du préfet de région d'Ile-de-France conformément aux dispositions de l'article R.6315-6 du Code du travail.

Inscription

L'inscription à une session de formation s'effectue par mail ou par courrier postal en renvoyant un bulletin d'inscription rempli, téléchargeable sur www.crftc.org.

À réception du bulletin d'inscription, une confirmation est transmise par mail.

Toute situation de handicap est à signaler sur le bulletin d'inscription pour que les moyens nécessaires à l'accueil et à la formation du stagiaire soient mobilisés.

Une convocation nominative comprenant les modalités pratiques (lieux, horaires), le programme et d'éventuels documents pédagogiques (questionnaires, articles...) sont adressés au stagiaire et, le cas échéant, au responsable d'inscription au plus tard 15 jours avant le début de la formation.

Un devis et/ou une convention peuvent être envoyés sur demande.

Tarifs / Facturation

Les tarifs indiqués sont nets de taxe ; ils ne sont pas assujettis à la T.V.A.

Ils n'incluent pas la restauration, les transports et l'hébergement du stagiaire.

Le tarif adhérent ARTC IDF s'applique aux stagiaires ayant rempli un bulletin d'adhésion à titre individuel ou rattaché à un établissement l'ayant rempli et à jour de leur cotisation annuelle au premier jour de la formation.

Tout stage ou cycle commencé est dû dans sa totalité.

À l'issue de la formation, le stagiaire ou l'établissement reçoit une facture précisant les modalités de règlement.

Annulation ou report du fait du CRFTC

Le CRFTC se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation lorsque les conditions de réalisation du stage ne sont pas réunies, notamment si le nombre d'inscrits est jugé insuffisant. Il informe par mail les personnes inscrites au plus tard 10 jours avant le début de la session.

Le remboursement intégral des frais d'inscription est alors effectué.

Annulation du fait du stagiaire

Toute annulation d'inscription doit impérativement être signifiée par écrit (mail ou courrier postal).

À défaut, la totalité du coût de la formation est facturée.

Si l'annulation intervient au plus tard 10 jours avant le début de la formation, celle-ci n'entraînera aucune facturation et un remboursement du règlement sera effectué.

Si l'annulation intervient moins de 10 jours avant le début de la formation, sauf cas de force majeure (maladie, maternité, décès, fin de contrat de travail, confinement), le CRFTC se réserve le droit de facturer - à titre d'indemnité forfaitaire - la totalité du coût de la formation. En aucun cas, le montant ne pourra alors être imputé sur la participation au développement de la formation professionnelle.

Émargement - Attestation de présence

Chaque stagiaire a l'obligation de signer la feuille d'émergence en début de chaque demi-journée de formation.

Une attestation de présence individuelle lui est remise en main propre en fin de formation. Un second exemplaire est adressé à l'établissement lors de l'envoi de la facture.

Responsabilité

Pendant la durée de la formation, les stagiaires sont couverts par leur assurance responsabilité civile personnelle ou celle de leur établissement.

Litige

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal de Grande Instance de Paris sera seul compétent pour se prononcer sur le litige.